

Commission C.C.A.S.

Réunion de travail du MARDI 16 JUILLET 2024 – 18h30

Séance n° 7

Membres présents :

Elues : Françoise LIMOGES, Maryvonne BOUQUIN

Membres du C.C.A.S. : Marinette RICHARD, Sandrine ARGY, Philippe RABIER.

Membre élu absent excusé : Catherine GUILLAUMIN

Secrétariat : Maryvonne BOUQUIN

Objet : repas des aînés de la commune, colis.

La commission s'est réunie afin de préparer le repas et les colis pour les aînés de la commune.

Il est de coutume que la municipalité offre chaque année un repas traditionnel servi par un traiteur aux aînés ayant atteint 70 ans. Ceux qui ne pourront être présents recevront un colis.

Cette année, le repas sera servi le dimanche 24 novembre 2024.

Un colis sera remis aux habitants qui ne participeront pas au repas.

Une question a été posée en ce qui concerne les personnes qui peuvent se déplacer et qui ne viennent pas au repas.

1. Choix du lieu : salle des fêtes ou restaurant

L'ensemble des membres de la commission a opté pour le repas à la salle des fêtes, pour les raisons suivantes :

- Des habitants ont regretté que cette manifestation se déroule en dehors de la commune,
- Capacités d'accueil :
certains restaurants n'ont pas de salle pour accueillir plus de 50 personnes,
l'espace pour l'animateur est réduit,
les convives ne peuvent pas danser.

2. Détermination du nombre de personnes

117 habitants de la commune ont atteint 70 ans. Cette année il y aura 12 personnes en plus nées en 1954. 3 personnes sont en Ehpad.

Un formulaire d'inscription va être remis aux personnes concernées. Le fond et la forme qui ont été revues notamment la formule « conjoint ou accompagnant » sont toujours d'actualité.

Ce formulaire devra être distribué à partir du lundi 14 octobre pour une inscription à la mairie jusqu'au 3 novembre.

3. Choix du prestataire pour le repas

Le prix du repas est arrêté à 40 € maximum, le budget le permet.

7 traiteurs restaurateurs ont été contactés et 4 ont répondu : le Café des Sports à Rouvres-les-Bois, Stéphane Dorangeon de Brion, Victor Etienne de Levroux et l'Auberge d'Heugnes pour environ 50 personnes.

Une demande de proposition de menus a été faite.

4. Choix du menu pour le repas

4 traiteurs ont envoyé ou déposé en mairie leurs propositions :

Auberge d'Heugnes : 4 menus à 4 prix différents.

Restaurant Bouffetier : 3 menus différents au même prix.

Traiteur Stéphane Dorangeon : 1 menu à 40 €.

Traiteur Etienne : 1 menu sans dessert à 40 €.

Les membres du CCAS ont été invités à donner leur avis.

La proposition n°4 de l'Auberge d'Heugnes au prix de 40 € est retenue à l'unanimité. Le service, le nappage et la vaisselle seront fournis par leurs soins et compris dans le prix.

5. Choix de l'animation

L'animation doit convenir à tous nos aînés mais également aux personnes plus jeunes qui ont connu les années 70/80.

4 animateurs ont été contactés (chanteurs et magiciens).

1 animateur fait 6 propositions (Mageis Events), 1 chansonnier humoristique (Denis Castet), 1 Cabaret itinérant (Apothéose) et Duo Dézil.

La plupart pratique des prix en dehors de notre budget (1000, 2000 € et +).

L'animation Duo Dézil propose une animation musicale répertoire tropical avec un chanteur DJ et une danseuse : Rodrigue et Linda. Ils interviennent dans le cadre de diner dansant, animations Ehpad, repas des aînés, anniversaires etc ... Ils ont un répertoire mix, rock disco, musette, musiques actuelles, années 80 et s'adaptent à nos envies.

Leur prestation est fixée à 600,00 €, tout compris.

6. Choix du fournisseur et détermination de la composition du colis et de son coût

Compte tenu de la satisfaction générale, le principe de la commande sur catalogue auprès du fournisseur « Esprit Gourmet », proposant des colis « solo » pour personne seule et des colis « duo » pour deux personnes, est reconduite.

De plus, en effectuant la commande maintenant (en juillet), les tarifs sont bien plus intéressants qu'en novembre.

3 colis (esprit loft, cosy et panier) sont proposés dans une fourchette de prix de 16,95 à 25 € pour le solo et de 24,30 à 39,40 € pour le duo.

Les membres ont retenu à l'unanimité le colis Panière d'un montant « solo » au montant 25,00 € et le colis « duo » à 39,40 €).

7. Choix des critères pour l'attribution des colis « Ehpad ».

Les membres de la commission se sont interrogés sur les critères d'attribution afin de poser, une fois pour toutes, les règles et les soumettre à l'approbation du conseil municipal.

Les personnes en résidence en Ehpad, possédant toujours une maison sur la commune de Baudres bénéficieront d'un colis.

Cette année, trois personnes résident en Ehpad dont deux ont toujours une maison à Baudres et une a vendu sa maison au milieu de l'année 2024. Elles bénéficieront du colis.

8. Calendrier de préparation et de livraison.

- Réception prévue semaine 50.
- Livraison des colis : semaine 51.
- Distribution jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2024

9. Questions diverses.

Surplus de production chez un maraîcher. Un maraîcher avait des surplus ou des invendus l'an passé et les donnait à des personnes dans le besoin, ce qui n'est plus le cas en ce moment.

Repas à domicile. Espoir Soleil de Luçay-le-Mâle ne passe plus. Diverses solutions sont adoptées sur la commune : Traiteur Garapin sans livraison, livraison repas par la communauté de communes ou par La Poste.